Nous avons préparé, en collaboration avec les institutions financières, une campagne de promotion et, dès demain, cette pièce sera en circulation.

Je suis convaincue que tous les députés applaudiront l'initiative de notre gouvernement.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LOI C-74—LE MONTANT DES CRÉDITS PRÉVUS PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, puisque le ministre de l'Environnement est absent, j'adresserai ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre de l'Environnement a présenté vendredi dernier à grand fracas le nouveau projet de loi sur la protection de l'environnement. Si l'on considère le montant des crédits affectés à ce projet de loi par le gouvernement, on constate qu'il s'agit de seulement 37 millions répartis entre trois services sur une période de cinq ans. Pourquoi aussi peu d'argent? Pourquoi ne pas donner de mordant à cette mesure très importante?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social): Monsieur le Président, la Loi sur la protection de l'environnement est une loi que le député a encouragé le ministre de l'Environnement à présenter. Il l'a fait avec la coopération du Cabinet. Le premier ministre avait parlé de protection de l'environnement dans le discours du trône. J'aurais cru que le député allait féliciter le ministre de l'Environnement pour une mesure que lui n'avait pas pu faire accepter à son gouvernement lorsqu'il était ministre.

M. le Président: Le député de Davenport a la parole pour une petite question supplémentaire.

M. Caccia: Je le ferais si ce n'était pas qu'une façade.

LA RÉDUCTION DU NOMBRE D'ANNÉES-PERSONNES AU SEIN DU MINISTÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Pour mettre ce projet de loi en application, il lui faut du mordant. Pour cela, il faut des crédits. Le ministre ne se rend-il par compte que son ministère perd 22 années-personnes à la Direction de la protection de la santé et que le ministre de l'Environnement en perd 103 cette année? Comment le ministère peut-il imposer et percevoir les amendes que ce projet de loi est censé imposer aux pollueurs?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ce n'est qu'une façade.

• (1500)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social): Monsieur le Président, le député prétend que ce n'est qu'une façade. Il n'a même pas donné les éléments de base lorsqu'il était ministre.

Ouestions orales

Le gouvernement a présenté la Loi sur la protection de l'environnement. Nous savons que les trois ministères peuvent s'en charger. Nous savons que nous pourrons poursuivre les pollueurs grâce à cette mesure.

La question est de savoir si le député tiendra parole, car il avait dit qu'il donnerait son appui à une mesure législative comme celle-ci, ou s'il s'y opposera purement et simplement. Il semble toujours avoir ce genre de réaction. Si le gouvernement présente une bonne mesure législative, il ne peut s'empêcher de s'y opposer parce qu'elle vient du gouvernement.

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LES FRAIS BANCAIRES EXCESSIFS EXIGÉS SUR LES COMPTES AGRICOLES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances qui m'a assuré, le 20 mars dernier, être en train d'enquêter sur les frais bancaires excessifs exigés sur les comptes agricoles. Il a promis aussi au député d'Algoma qu'il déposerait un rapport le 8 juin ou qu'il aurait en main ce document la semaine du 8 juin. Qu'est-il advenu de ce rapport? Serait-ce que ces frais excessifs étaient plus élevées qu'on ne l'avait craint d'abord vue le temps qui s'est écoulé depuis l'étude effectuée par l'inspecteur général?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis content que le député me pose cette question. On m'a remis ce rapport la semaine dernière. Je l'ai examiné. Il vaut mieux que les tribunaux se chargent de cette affaire compte tenu du nombre de cas signalés, à mon avis.

Nous avons relevé un cas de frais excessifs. Les tribunaux ont jugé que les banques avaient bien agi dans trois autres. Il semble bien que chaque problème est unique. Aussi, il vaut mieux que les tribunaux s'en chargent, à mon avis.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre modifiera-t-il sa position puisque des centaines de cas seraient incessamment soumis aux tribunaux maintenant? Plutôt que de lier ces derniers, ne pourrait-il pas modifier sa position en intervenant peut-être si les tribunaux commencent à rendre des jugements plus systématiques?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne vois comment on pourrait faire pour modifier sa position en pareil cas. On ne peut que laisser ces causes suivre leur cours normal devant les tribunaux. Si les jugements sont généralement favorables aux agriculteurs, il me semble alors que leur cause s'en trouvera renforcée, ce qui rendrait bien inutile l'intervention du gouvernement. De toute façon, je ne vois pas du tout à quoi pourrait servir l'intervention du gouvernement.